

**Conseil
Municipal
Du
29/06/2006**

Réuni à la Mairie de
Villeparois à 20
heures 30

Sur convocation
adressée par le Maire
aux conseillers
municipaux
le 24/06/2006
et avis affiché à la
porte de la mairie ce
même jour

Nombre de
conseillers en
exercice : 10

Président de séance

**Le Maire,
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

Bruno MICHEL

**DELIBERATION
N° 26**

**DOSSIER
REFERENCE**

Déposée le
/ / 2005
à la Préfecture de la
Haute-Saône

Affichée le
: / / 2005
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

COMMUNE DE VILLEPAROIS

* * *

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

* * *

L'AN DEUX MILLE SIX, LE VINGT NEUF JUIN, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h 30, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M. ROCHE Patrice, M. VINCENT Olivier.

**ETAIENT EXCUSES OU
ABSENTS :**

Mme GARNIER Martine,
Mme LYAUTEY Janine

Pouvoir donné à :

Budget communal -Décision modificative N° 1

Rapporteur : Le Maire

Afin de régler le solde des honoraires dû à la Direction Départementale de l'Équipement de la Haute-Saône pour la maîtrise d'œuvre du lotissement communal « Aux Chailles », je vous propose la modification suivante du Budget communal.

Désignation	Diminution des crédits ouverts	Augmentation des crédits ouverts
D2315-015 Lotissement Aux Chailles		111.00 €
D2315-029 Mise en conformité du pont de Prémoulin	157.00 €	
D2315 -035 Extension réseau d'eau pluviale rue de Fanican		46.00 €
Total D23 Immobilisation en cours	157.00 €	157.00 €

Décision :

Exprimées 8 Contre : 0

Abstention : 0 Pour 8

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 1 du budget communal proposée par le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Les membres du Conseil

